

CONTRAT DE LOCATION D'UNE SALLE MUNICIPALE

☐ **ESPACE CARMIN (AVEC OFFICE)** • CAPACITÉ D'ACCUEIL : 230 places assises et 330 places debout

- Options : ☐ Vidéoprojecteur + écran motorisé (caution 300 €)
☐ Utilisation de la cuisine du bas
☐ Utilisation du lave-vaisselle
☐ Nettoyage

☐ **CANTINE (AVEC CUISINE)** • CAPACITÉ D'ACCUEIL : 50 places assises et 109 places debout

- Options : ☐ Utilisation du lave-vaisselle
☐ Nettoyage

☐ **MAISON DES ASSOCIATIONS** • CAPACITÉ D'ACCUEIL : 40 places assises et 67 places debout

- Options : ☐ Nettoyage

☐ **SALLE DE SPORTS** • CAPACITÉ D'ACCUEIL : 500 places assises et 810 places debout

- Options : ☐ Utilisation de la cuisine
☐ Nettoyage

☐ **CHAUFFAGE** (du 15 octobre au 15 avril)

1) DEMANDEUR

Association :

Nom Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

2) LOCATION

Nature de la location :

Date de la location :

Date des journées supplémentaires à ½ tarif :

Une journée de location : de 9 heures le matin à 9 heures le lendemain matin

3) DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le locataire a pris connaissance du **règlement intérieur** ci-joint avant l'utilisation des locaux.

☐ Règlement intérieur signé

Le locataire certifie joindre une attestation **d'assurance couvrant sa responsabilité civile à la date de location de la salle.**

☐ Attestation de responsabilité civile

4) TARIFS DE LA LOCATION

- Particulier ou entreprise ou association hors commune : ☐ Tarif commune ☐ Tarif hors commune

☐ Tarif de la salle 1 jour :

☐ Tarif jour supplémentaire ½ tarif :

☐ Tarif chauffage :

☐ Tarif des options :

Montant total :

.....

- Tarif association communale : ☐ Gratuité

☐ Tarif salle location à but lucratif :

☐ Tarif chauffage :

☐ Tarif des options :

Montant total :

.....

Versé le : ____ / ____ / ____

5) REMISE DES CLES

Appeler l'employé communal le lundi ou le mardi précédant la location afin de fixer un rendez-vous pour la remise des clés et éventuellement la mise à disposition de la vaisselle au

06-43-52-08-69

Lors de la remise des clés, une caution de 165,00 € sera donnée à l'employé communal de permanence. Après constat de la remise en bon état de la salle, la somme de 165 € sera restituée.

Fait à Clessé le

Le Demandeur,

Cachet et signature de la Mairie,

(Précédée de la mention « Bon pour accord »)